

# MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

DAO N°: PP15-COM-EDP-29

## TRAVAUX D'ACHEVEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL D'AKASSATO

### COMPTE RENDU DE LA REUNION PREALABLE

**Date et heure :** 7 avril 2022 à 15 H 10

**Moyen :** Microsoft Teams

**Ont participé :**

- MCA-Bénin II
  - Ulrich AVOKPO, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM/DPM) ;
  - Elvis AGUIDISSOU, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM/DPM)
  - Oswald ACCLASSATO, Chef Projet Postes et Dispatching
  - Gaston AGON, Spécialiste Dispatch ;
  - Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés (DPM).
  
- Agence de Passation des Marchés (APM) de MCA-Bénin II
  - Valeriu ROTARU, Chef de Mission ;
  - Edwige ADJANOHOUN LOHENTO, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)
  - Solange FONTECLOUNON, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) ;
  - Lily Laurence NTAHORWACIYE, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM).
  
- JESA GROUP, Consultant accompagnant à la Gestion du Programme MCA-Bénin II,
  - Roméo Chabi OLIKOL.
  
- GROUPEMENT TRACTEBEL ENGINEERING SA/ INGENIERIE ET REALISATIONS AFRICAINES SARL, Ingénieur Conseil (IC),
  - Jérémie COMPAORE.
  
- Soumissionnaires potentiels :
  - Elie AKIKI, représentant l'entreprise HITECH ITB ;
  - Wilfried DESSOUASSI, représentant l'entreprise LIMONTA SPORT SA.

#### Ouverture de la réunion préalable

La réunion s'est déroulée en ligne sous la modération du Spécialiste en Passation de Marchés, Ulrich AVOKPO, représentant le Directeur de la Passation des Marchés, empêché. A l'entame

de la réunion, le représentant du DPM a présenté à l'assistance les excuses du DPM qui était pris par une autre réunion mais qui rejoindra la séance un peu plus tard. Après avoir remercié les soumissionnaires de leur présence il a invité l'assistance à faire un tour de table pour la présentation des participants. Puis, il a précisé l'objet de la réunion qui est de donner aux soumissionnaires potentiels un aperçu des points essentiels qui leur seront utiles pour la préparation de leurs offres et leur fournir des éclaircissements sur l'étendue des travaux développée à la partie II, Enoncé des travaux, sous le Volume II du Dossier d'Appel d'Offres et les points essentiels à retenir dans le Volume I.

La réunion s'est déroulée en trois étapes à savoir :

- Présentation de l'étendue des travaux et les exigences environnementales et sociales ;
- Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés ;
- Questions/réponses.

### **1. Présentation sur l'Enoncé des travaux**

La présentation sur l'énoncé des travaux est faite par le représentant du projet et est articulée autour des (4) points ci-après :

- L'étendue des travaux à réaliser par l'Entrepreneur ;
- Les exigences ESSS ;
- La réception des travaux et les garanties ;
- Les exigences techniques en matière de plans d'exécution, de travaux réalisés par l'entrepreneur précédant, de fournitures, d'installation et de matériaux, puis des essais et mise en service.

### **2. Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés**

Le Chef de Mission de l'APM a présenté le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les éléments essentiels sur la passation de marchés.

Le DAO contient deux volumes subdivisés en trois parties.

Le Volume I porte sur :

- Partie I : Procédures d'Appel d'offres comprenant 4 sections ;
- Partie III : Documents Contractuels.

Le Volume II comprend la Partie II : Enoncé des travaux qui décrit l'étendue des travaux, est articulé en 10 sections et inclut 6 annexes.

Dans sa présentation, le Chef de Mission de l'APM a insisté sur le fait que les potentiels soumissionnaires doivent s'approprier de l'ensemble des dispositions du DAO pour se donner les meilleures chances de réussite avant de mettre en exergue les spécificités du marché.

Il a également formulé des recommandations aux potentiels soumissionnaires et a présenté certaines dispositions essentielles à retenir dans le cadre de la préparation des offres.

Il a enfin insisté sur le fait que les offres doivent être soumises électroniquement et ce conformément aux instructions contenues dans la clause 22.3 de la Section 1 du DAO, les Instructions aux Soumissionnaires (IS) et sa clause subséquente de la Section 2, Fiche des Données Particulières de l'Appel d'Offres (FDAO). A ce titre, il est important de noter que les offres soumises au-delà du délai limite ne seront pas prises en considération. Par conséquent,

la capacité de la bande passante de l'internet déterminera la vitesse à laquelle les offres seront téléchargées via le lien de soumission des offres. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs offres via le lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des offres.

### **3. Séance des Questions et Réponses**

Des questions ont été posées par les potentiels soumissionnaires et des réponses ont été apportées par MCA-Bénin II. Les questions et réponses formulées lors de cette séance portent essentiellement sur les points suivants :

- L'éclairage solaire prévu pour le site inclut-il les études ?
- La garantie d'offre peut-elle être scannée et incluse dans l'offre ?

Le représentant du DPM a rappelé aux participants qu'ils doivent utiliser les formulaires de soumission pour préparer leurs offres et le format Excel du Devis Quantitatif pour présenter leurs offres. Il leur a également rappelé que seules les réponses écrites aux questions d'éclaircissement formulées par écrit font foi et par conséquent les a invités à envoyer par courriel toutes les questions qu'ils souhaitent poser et MCA-Bénin II y répondra par écrit dans les délais spécifiés dans le DAO.

### **4. Clôture de la réunion préalable**

La clôture de la réunion préalable a été faite par le DPM lui-même qui a rejoint entre temps la réunion. Après avoir rappelé aux potentiels soumissionnaires l'importance du présent marché, il a émis le souhait de voir tous les soumissionnaires potentiels remettre une offre puis a procédé à la clôture de la séance à 16h05.